



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune  
d'Hermance

27 juin 2018

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune d'Hermance du 3 mai 2018;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 4 juin 2018,

### ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de : **chemin des Béatrix**

à la voie partant du 504 route d'Hermance et finissant au 240 route de Chevrens.

Ce nom évoque l'histoire d'Hermance qui a vu, au 13<sup>e</sup> siècle, une "guerre des Béatrix" opposant Béatrix Dame de Thoire à Béatrix Dame de Faucigny et Grande Dauphine. Ce conflit qui opposa respectivement la tante contre la nièce nécessita même l'intervention de Marguerite de Provence, Reine de France et épouse de Saint-Louis.

Bien que lointain, ces affrontements épiques entre deux femmes portant le même prénom a marqué l'histoire de la commune, notamment par le biais de constructions telles que l'église Saint-Georges, ou encore le château d'Hermance dont subsiste encore la tour.

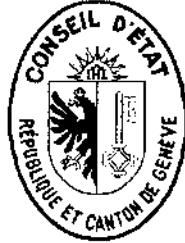
Code voie : 65145

Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2018

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DT	1 ex.
DF	1 ex.
DS	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.